



5 - Administration générale

**Proposition de constitution de servitudes
au profit de la Société Electricité
de Strasbourg à LA WANTZENAU**

Rapport n° CP/2016/627

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente la constitution d'un acte de servitudes au profit d'Electricité de Strasbourg à LA WANTZENAU.

Des travaux de modernisation du réseau électrique sur le site du collège André Malraux de LA WANTZENAU amènent Electricité de Strasbourg à procéder à l'enfouissement de câbles souterrains sur une longueur de 35 mètres.

Il est proposé qu'un acte de servitudes sur la parcelle cadastrée en section 9 n° 181/5 située à LA WANTZENAU et appartenant au Département du Bas-Rhin (fond servant) soit constitué au profit des parcelles cadastrées en section 26 n° 210/3, 110/3, 11/3 et 290/3 situées à GEISPOLSHHEIM et propriétés de la société Electricité de STRASBOURG (fond dominant).

Par cet acte, le Département du Bas-Rhin consentirait un droit de passage et d'accès ainsi qu'une servitude de non-aedificandi dans une zone de 1 mètre de part et d'autre du tracé de la canalisation. Il s'interdit de remblayer ou de déblayer le terrain de cette zone de façon à maintenir les câbles à leur niveau d'enfouissement de 1 mètre.

Ces servitudes seraient consenties par le versement d'une indemnité fixée à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de constituer un acte de servitudes de passage, d'accès et de non-aedificandi au profit d'Electricité de Strasbourg sur la parcelle cadastrée en section 9 n° 181/5 située à LA WANTZENAU à l'euro symbolique,

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l'acte de constitution de servitudes.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY